



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 12 mars 2010
N° CERTA-2010-AVI-119

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans dpkg

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-119>

Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-119
Titre	Vulnérabilité dans dpkg
Date de la première version	12 mars 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Debian DSA-2011 du 10 mars 2010
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Atteinte à la confidentialité des données.

2 Systèmes affectés

dpkg versions antérieures à la 1.14.29.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans dpkg permet à une personne malintentionnée de porter atteinte à l'intégrité des données.

4 Description

Une erreur dans le composant *dpkg-source* de dpkg permet à une personne malintentionnée de modifier des fichiers dans des répertoires non autorisés par le biais d'un *package* source spécialement construit.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Debian DSA-2011 du 10 mars 2010 :
<http://www.debian.org/security/2010/dsa-2011>
- Bulletin de sécurité Ubuntu USN-909-1 du 11 mars 2010 :
<http://www.ubuntu.com/usn/USN-909-1>
- Référence CVE CVE-2010-0396 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2010-0396>

Gestion détaillée du document

12 mars 2010 version initiale.